



COMPTE RENDU DE REUNION



REF : IGN/DPSP/2013-645

DATE : 9 avril 2013

Objet : Comité d'orientation du projet Occupation du sol à grande échelle (COMOR OCS GE) du 9 avril 2013

Prochaine réunion : mardi 19 novembre 2013 – 14h00 – IGN - salle Arago

Liste de diffusion

Participants - Service	Personnes à informer - Service
François SALGE MEDDE/METL/DGALN	C. TESSIER IGN/DIR Sud-ouest
Jean-Marc FREMONT IGN	M. MARCONNET IGN/DIR Nord-ouest
François AMIOT DGALN/DHUP/QV	J. MONTANT IGN/DIR Nord-est
Denis PREVOT SSP	F. PERRUSSEL MORIN IGN/DIR Centre-est
Christophe ROUSSON MAAF	P. LAULIER IGN/DIR Sud-est
Patrice LASCOSTES DREAL Pays-de-la-Loire	
Catherine PERILLAT DRAAF Rhône-Alpes	
Thierry SABATHIER DTT	
Florence DECAUDIN ARF	
Pierre LAVERGNE FNAU	
Yves RIALANT AFIGéO	
Benoît GOURGAND CERTU	
Grégoire LEJONC FNE	
Thierry TOUZET IGN	
Véronique PEREIRA IGN	
Thierry SAFFROY IGN	
Absents excusés :	
B. DAVID MEDDE/CGDD/DRI/MIG	
M. DAVID MEDDE/CGDD/SoeS	
J. PRADE MAAF/DGPAAT	
JF. SOUSSANA INRA	
S. DUFOUR DREAL Midi-Pyrénées	
J. TIGNON ARF	
C. LEBRETON ADF	
M. DELABARRE ACUF	

Date	Visa	Nom	Service
21/05/2013	<i>signé</i>	François SALGE	MEDDE-METL/DGALN
17/05/2013	<i>signé</i>	Jean-Marc FREMONT	IGN DPSP

Ordre du jour

- 1) Présentation du projet par les Co-présidents – François Salgé et Jean-Marc Frémont
- 2) Mandat du COMOR - *pour approbation*
- 3) Présentation des besoins – *Présentation des résultats de l'« Etude du besoin des utilisateurs en occupation du sol grande échelle (OCS GE)» menée par IGN Conseil en 2012 (Synthèse – version 1.0 DTSI/SCEN 12.0523) par Thierry Saffroy*
- 4) Positionnement de la Base Occupation du Sol Grande Echelle nationale dans le contexte national – *Présentation des travaux du groupe de travail sur la nomenclature nationale DGALN/CERTU par Benoit Gourgand (CERTU)*
- 5) Présentation de la nomenclature de la base OCS GE Nationale *par Thierry Touzet (chef du projet OCS GE à l'IGN)*
- 6) Présentation du produit *par Thierry Touzet*
 - a. Ossature
 - b. Couverture du sol / usage du sol
- 7) Stratégie IGN *par Jean-Marc Frémont*
- 8) Stratégie du MEDDE *par François Salgé*
- 9) Questions diverses.

1) Présentation du projet par les Co-présidents – François Salgé et Jean-Marc Frémont

Jean-Marc Frémont introduit la séance en présentant succinctement le nouvel IGN (l'Institut national de l'information géographique et forestière est un établissement public à caractère administratif, sous la double tutelle du ministre chargé du développement durable et du ministre chargé des forêts) qui a vocation à décrire d'un point de vue géométrique et physique, la surface du territoire national et l'occupation de son sol et venir en appui aux politiques publiques, notamment pour l'aménagement du territoire, le développement durable et la protection de l'environnement.

Pour ce qui concerne cette première réunion du Comité d'orientation du projet Occupation du sol à grande échelle (COMOR OCS GE), il précise la position de l'établissement qui souhaite collaborer avec toutes les parties prenantes sur le sujet fédérateur de l'occupation du sol.

Comme motivation du lancement du projet, il rappelle le contexte interne IGN (nouveau décret du 27 octobre 2011, démarche stratégique en cours qui va ancrer la constitution du nouveau Contrat d'objectifs de performance publié avant la fin de l'année 2013) et le contexte externe et son environnement législatif (la loi Grenelle II comme la loi de modernisation de l'agriculture ont pour objectif la planification territoriale fine et la gestion économe de l'espace). En outre, pour accompagner ces politiques publiques, il rappelle le besoin de production d'indicateurs pertinents mesurant les évolutions, souligné notamment lors de plusieurs réunions du Conseil national de l'information statistique – tant au sein de la commission « Environnement et développement durable » qu'à la commission « Territoires ».

Plus techniquement, la couche OCS Grande Echelle nationale a vocation à être compatible avec le Référentiel géographique à grande échelle RGE® de l'IGN. Cette nouvelle couche ne doit pas être seulement une production de l'IGN mais celle de toutes les parties prenantes à ces problématiques de connaissance et de gestion fine des territoires. Le COMOR OCS GE réunissant un échantillon large des acteurs externes est une instance importante dans le dispositif proposé.

François Salgé rappelle les préoccupations des ministères (MEDDE et METL) et plus particulièrement celles de la DGALN qui a le souci d'assurer l'égalité et la continuité des territoires. C'est dans ce cadre qu'il a missionné un groupe de travail national piloté par le CERTU pour l'émergence d'une nomenclature nationale. La DGALN s'appuie naturellement sur l'IGN dont c'est la vocation et sous tutelle du MEDDE pour promouvoir une couche d'occupation du sol homogène sur l'ensemble du territoire national.

FNE : Est-ce que le projet prend en compte la dimension « évolution » ?

François Salgé : La couche d'occupation du sol doit permettre le suivi de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (NAF) et plus particulièrement la consommation par l'urbanisation. Par ailleurs, dans le groupe national, il est proposé d'arrêter la limite de l'OCS à la laisse des plus basses eaux. Même si cette limite n'est pas atteinte dans un premier temps, l'objectif est de couvrir l'ensemble des territoires concernés par des évolutions.

2) Mandat du COMOR - pour approbation;

Le mandat du COMOR est présenté par Thierry Touzet. Lecture est faite de chaque article et de la représentation. Les membres du COMOR sont appelés à réagir en séance ou après la réunion en utilisant la messagerie du chef de projet (thierry.touzet@ign.fr)

FNE : Sur la représentation, pourquoi ne pas avoir prévu des représentants de filière professionnelles par exemple la FNTP (travaux publics) ou des filières agricoles ? Ce sont souvent des utilisateurs des données et sont très concernés par l'étalement urbain.

François Salgé : Il est toujours possible d'ouvrir la représentation,

ARF : Il manque un représentant des SCoT, par l'intermédiaire de la fédération nationale des SCoT.

Jean-Marc Frémont : Effectivement le délégué technique général David Pagnier avait été rencontré lors d'une réunion de la commission « Territoires » du CNIS. Une relance auprès de la fédération nationale des SCoT sera faite pour la prochaine réunion.

FNE : Quel lien avec l'ONB ?

François Salgé : La couche doit être un outil pour l'ONB en fournissant des données géoréférencées finement pour calculer des indicateurs pertinents à tous niveaux administratifs. Dans le même esprit, le projet Cartographie des habitats (CARHAB) doit pouvoir bénéficier de cette couche OCS-GE pour délimiter le « fond blanc »

Jean-Marc Frémont : Dans sa mission forestière au sens large, l'IGN est producteur d'informations utiles à la connaissance de la biodiversité et il participe à la construction des indicateurs de l'Observatoire national de la biodiversité. Il participe également à la construction du Système d'information nature et paysage (SINP).

FNE : Quels rapports avec le CNES ?

François Salgé : Le CNES n'a pas vocation à produire mais peut apporter sur les aspects de méthodologie de production et de mise à jour.

Jean-Marc Frémont : Il faut rappeler que l'IGN est le point focal pour tout ce qui concerne la mise à disposition des images Pléiades pour les activités civiles, hors activités de recherche et donc hors activités de défense.

SSP : Pour l'agriculture, l'INRA est représenté mais quid de l'ASP ?

Jean-Marc Frémont : Les co-présidents ont jugé la présence du SSP plus appropriée sur le sujet OCS GE sachant par ailleurs que les activités de l'ASP présentent un pic notable à cette période.

DREAL : Quels prolongements sont prévus au-delà du COMOR ?

Jean-Marc Frémont : L'IGN souhaite diffuser largement l'information, notamment auprès des Infrastructures de Données Géographiques régionales, départementales, nationales (IDG).

DREAL : Dans le cadre des activités GEOPAL, il est important de rappeler le souhait d'être volontaire pour la co-animation.

AFIGEO : La diffusion de la couche se fera-t-elle à coût marginal (DCM).

Jean-Marc Frémont : La couche OCS GE a vocation à devenir une donnée de base venant en appui aux politiques publiques territoriales. C'est un projet stratégique pour l'IGN, constitutif du futur COP. Le modèle économique n'est pas encore précisé, Il appartient au **COMOR de formuler des suggestions en ce domaine, dans nos réunions ou lors des consultations liées à l'élaboration du COP IGN.**

FNE : La préoccupation principale est de savoir comment mesurer l'évolution et comment évaluer les politiques publiques.

Jean-Marc Frémont : Effectivement, l'objectif n'est pas de constituer un cliché millésimé mais de pouvoir mesurer les évolutions. Pour autant, il convient de rester réaliste : on ne pourra pas dans un premier temps répondre à des pas de temps trop rapprochés.

François Salgé : la couche a vocation à descendre à des niveaux très fins d'analyse. Il s'agit de préciser l'optimum réalisable entre fraîcheur de l'information (et rythme de mise à jour) et précision géométrique et sémantique. Il faudra également évaluer les limites liées à la capacité de production (et aux compétences disponibles) et aux possibilités de financements complémentaires.

FNAU : Les besoins d'analyse sont au niveau de la commune pour les SCoT et les PLU.

DRAAF : Les demandes sont également importantes pour des analyses diachroniques avec des occupations du sol à moins 10 ans.

François Salgé : Le travail engagé est bien dans cette optique.

3) Présentation des besoins – Présentation des résultats de l'« Etude du besoin des utilisateurs en occupation du sol grande échelle (OCS GE) » menée par IGN Conseil en 2012 (Synthèse – version 1.0 DTSI/SCEN 12.0523) par Thierry Saffroy et Hélène Lambert.

Résumé de la présentation de Thierry Saffroy et d'Hélène Lambert

L'étude du besoin des utilisateurs potentiels en occupation du sol (OCS) a concerné à la fois les utilisateurs internes et externes à l'IGN. Elle a été menée par IGN Conseil d'août à novembre 2012. Son commanditaire est la Direction des Programmes de Service Public géographiques et forestiers de l'IGN (DPSP). Destinée à être un entrant du projet Occupation du sol à Grande Echelle (OCS GE), ses résultats, présentés au Comité de pilotage (COFIL) interne OCS GE et au Comité d'Orientation (COMOR), doivent permettre à l'IGN de définir les caractéristiques techniques de l'OCS GE à produire en ayant une bonne vision des attentes des utilisateurs en la matière.

La synthèse de l'étude du besoin présente les points suivants :

- Le bilan des OCS actuellement utilisées
- L'usage de l'OCS GE
- La structure et le contenu attendus
- L'actualisation de l'OCS GE et le suivi des évolutions
- Les partenariats
- Le positionnement du produit OCS GE
- Les points d'attention particuliers

Les points d'attention particuliers se portent notamment sur la dérivation de Corine Land Cover à partir de l'OCS GE, la réponse aux enjeux réglementaires, les millésimes régionaux, le fait de continuer à associer les utilisateurs à la démarche...

AFIGEO : On se trouve dans le cas de la production d'une donnée dans le cadre d'Inspire à partir du moment où elle doit répondre aux lois Grenelle II et LMAP. Ce qui justifie pleinement sa mise à disposition à coût marginal.

François Salgé : L'enquête a été conduite auprès d'une quarantaine d'utilisateurs et restitué l'ensemble de leurs vœux exprimés. Il va falloir catégoriser et prioriser les demandes.

CERTU : A quand la mise à disposition de l'enquête ?

IGN.SCEN : L'équipe qui a produit l'enquête travaille à une version externe qui pourra être diffusée très prochainement aux membres du COMOR.

Jean-Marc Frémont : L'IGN mettra à disposition sur son site différents documents de base du projet OCS GE et notamment les résultats de l'enquête.

ARF : L'enquête montre une attente forte mais quelle est l'attente vis-à-vis des utilisateurs locaux.

Jean-Marc Frémont : L'idée est d'étudier la nécessaire convergence des différents projets engagés afin de pouvoir co-construire au mieux à partir du projet socle national présenté. Certains utilisateurs rencontrés sont d'ailleurs en attente de lignes directrices nationales afin de s'éviter cette possible phase de réorientation.

FNAU : On se trouve de façon paradoxale dans un environnement réglementaire qui précède les données. Il convient d'attirer l'attention sur le temps de production et surtout sur le temps de contrôles qualité extrêmement chronophage.

AFIGEO : Quelles boucles d'interactions sont envisagées pour soutenir l'adhésion des utilisateurs ?

Jean-Marc Frémont : Compte tenu de ses missions et de son positionnement, l'IGN intervient comme régulateur national mais nous sommes tenus d'aboutir collectivement. Le COMOR va garantir la qualité des décisions prises. Le réseau des DIR de l'IGN est mobilisé pour porter auprès des collectivités territoriales notamment ce projet illustratif de la politique partenariale de l'Institut.

DIG : Il faut faire attention à quels besoins on veut répondre. Vouloir répondre à tous les besoins conduit parfois à répondre moyennement à ces besoins. Quel est le positionnement par rapport à ce qui existe ? La couche va-t-elle remplacer l'existant, s'enrichir de l'existant ou abonder l'existant. Il faut évoquer les couches comme le RPG ou le casier viticole.

Jean-Marc Frémont : La couche a vocation à constituer le référentiel répondant aux besoins exprimés voire régulés ou hiérarchisés. Les échanges de données avec des systèmes existants sont bien sûr encouragés.

FNE : Quelles sont les limites internes à l'IGN en terme de moyens techniques, humains qui sont des freins à la couverture des besoins ? Comment les utilisateurs peuvent-ils intervenir pour soutenir le projet ?

DDT : Une question importante est de savoir si l'IGN travaille à la production d'une base d'OCS GE ou d'une base OCS GE de référence. La notion de référentiel est essentielle et renvoi à la notion de fraîcheur des données. Les utilisateurs attendent un référentiel.

Jean-Marc Frémont : Le projet de création d'une couche nationale d'occupation du sol à grande échelle va demander un effort important, un processus de production documenté, des ressources conséquentes qui doivent être dûment calibrées pour aboutir dans la qualité et dans les délais requis. Le MEDDE comme autorité de tutelle définissant la subvention pour charge de service public, les collectivités territoriales au premier rang des bénéficiaires du résultat vont être amenées à définir leur soutien, notamment au travers d'instances de concertation et de programmation des activités de l'IGN. Tout rappel, à quelque niveau que ce soit de l'utilité voire de l'ardente obligation d'aboutir à un outil répondant aux politiques publiques définies est le bienvenu. Le COMOR constitue également la caisse de résonance externe de ce projet qui vise à créer le référentiel français.

DREAL : Il manque un usage concernant l'évaluation des potentialités d'évolution qui est un besoin lié au PLU.

François Salgé : Il faudra s'assurer de l'adhésion des acteurs locaux au projet d'OCS-GE pour qu'il réponde à sa vocation d'être la référence en matière d'occupation des sols à grande échelle.

Jean-Marc Frémont : Pour ce qui concerne la production d'indicateurs notamment quantitatifs, le projet sera présenté au Conseil national de l'information statistique, entité de concertation large qui se préoccupe de cet aspect.

Le COMOR souhaite que soit bien précisé le positionnement du produit OCS-GE par rapport aux autres produits d'occupation des sols et aux autres composantes du RGE.

4) Positionnement de la Base Occupation du Sol Grande Echelle nationale dans le contexte national – *Présentation des travaux du groupe de travail sur la nomenclature nationale DGALN/CERTU par Benoit Gourgand (CERTU)*

Résumé de la présentation de Benoit Gourgand

Chaque portion du territoire est renseignée par les quatre attributs suivants:

- **La couverture:** c'est une vue « physiologique » du terrain. Le travail fait à ce niveau correspond à une simple distinction des éléments structurant le paysage sans préjuger de leur fonction ou de leur spécificité macroscopique.
- **L'usage¹ (ou la fonction):** C'est une vue « économique » du territoire. Il est donc partagé en fonction du rôle que jouent les portions de terrain en tant qu'activité économique en s'appuyant sur une classification compatible INSPIRE. Il existe des espaces multifonctionnels mais il est important de ne tenir compte que de la fonction principale de l'espace.
- **La morphologie:** C'est une vue « macroscopique » et complémentaire aux deux premières catégories. Cet attribut renseigne la modélisation de l'espace par rapport à une fonction principale. Il permet également de qualifier un espace par l'évaluation d'une densité d'éléments qui le caractérisent. Cette catégorisation se fait sur les milieux bâtis (bâti dense, diffus, mixte ...), sur les milieux agricoles (vergers, grandes cultures) et sur les milieux naturels (forêts ouvertes, fermées).
- **La caractéristique:** C'est une vue « spécifique » et également complémentaire des deux premiers attributs. Cet attribut permet de caractériser un état ponctuel des milieux. L'attribut permet également de venir renseigner un état passé, structurant dans le paysage et pouvant avoir une autre fonction aujourd'hui.

¹ L'usage est décrit dans la documentation des spécifications des données de Land Use d'Inspire : Inspire_2012_INSPIRE_DataSpecification_LU_v3.0rc2.pdf

5) Présentation de la nomenclature de la base OCS GE Nationale par Thierry Touzet (chef du projet OCS GE à l'IGN)

Résumé de la présentation de THIERRY TOUZET réalisée à partir d'un jeu de données montrant la saisie de la couche OCS GE sur une commune du département des Hautes-Pyrénées.

La Nomenclature est définie comme niveau national pour répondre principalement aux deux questions principales :

- Loi « Grenelle 2 » : Les *Schémas de cohérence territoriale* [SCoT] et les *Plans locaux d'urbanisme* [PLU] doivent notamment fixer des objectifs chiffrés de limitation de la consommation d'espace, préserver les espaces agricoles et forestiers...
- Loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (LMAP) pour la préservation des terres agricoles avec pour objectif la réduction de moitié de la perte des surfaces agricoles d'ici 2020.

Elle est construite sur les niveaux 3 et 4 de la couverture du sol (selon les thèmes) et le niveau 1 de l'usage à l'exception du secteur primaire (niveau 2) et des réseaux de transport (niveau 3)

La limite des sols artificialisée est obtenue en croisant la couverture du sol et les usages « production secondaire », « production tertiaire » et « résidentiel ».

- Espaces NAF : Les terres agricoles sont obtenues en croisant les couvertures du sol « avec végétation » avec l'usage « agriculture (US1.1) ». Les espaces forestiers sont obtenus en croisant les couvertures du sol principales ou secondaires « formations arborées (CS2.1.1) » avec l'usage « forêt (US1.2) ». Les espaces naturels sont obtenus en croisant les couvertures du sol « surfaces naturelles (CS1.2) » et « avec végétation (CS2) » et l'usage du sol « autre usage (US6) ».

Dans la production de la base, les usages sont les plus coûteux car ils sont acquis en partie par photo-interprétation ou sur le terrain. Le projet propose de regrouper dans une première version de la BD OCS GE Nationale, les usages « production secondaire (US2) », « production tertiaire (US3) » et « résidentiel (US5) ».

La nomenclature est compatible Inspire car elle sépare la couverture du sol (land cover – annexe2/thème2) et usage des sols (land use – annexe3/thème4).

Jean-Marc Frémont : Comme résultat de l'enquête, on peut remarquer que les utilisateurs souhaitaient une nomenclature mêlant usage du sol et occupation du sol probablement plus par habitude, parce c'est ainsi dans Corine Land Cover (CLC). Mais il convient de noter que ce n'est pas le choix porté par la directive INSPIRE et que nous inclinons à suivre ce dernier choix. En effet il vaut mieux une démarche aussi analytique que possible permettant de reconstituer par assemblage les domaines d'intérêt plus complexe.

Par ailleurs, dans un environnement où de multiples acteurs s'interrogent sur la meilleure façon de répondre à leurs besoins tout en souhaitant conserver ou acquérir la possibilité d'échanger notamment avec le niveau national, il est essentiel d'établir ou de conserver une capacité d'emboîtement. Toute nomenclature approfondie est bonne pour peu qu'elle respecte cette cohérence avec la nomenclature nationale.

FNE : Pour les zones urbanisées, il est important de pouvoir distinguer les usages résidentiels des autres usages, par exemple les ZAC. Il est également important de disposer de plus de détail dans le domaine agricole.

SSP : Le RPG est une base de données importante à exploiter de par son aspect réglementaire, sa mise à jour annuelle et sa disponibilité ancienne (depuis 2004). Il faut mettre en garde sur la difficulté à qualifier la destination d'une production qui est très souvent complexe, comme le cas de l'autoconsommation. Enfin, la nomenclature Teruti est intéressante à prendre en compte comme nomenclature d'observation. Elle est

difficile à traduire sur l'ensemble du territoire. Pour le domaine agricole, l'OCS doit permettre de faire la distinction entre ce qui temporaire et ce qui est permanent car il y a une obligation européenne à respecter à ce niveau

François Salgé : Le travail du groupe consiste à veiller à ne pas considérer dans l'OCS ce qui est décrit par ailleurs et ce qui doit être produit sur une couche complémentaire. L'OCS n'a pas vocation à tout représenter comme par exemple le débat qui a animé le groupe pour savoir si les réservoirs de biodiversité devaient être un élément de l'OCS. La conclusion étant négative, les réservoirs de biodiversité sont à produire en croisant plusieurs couches d'information dont la couche OCS.

Thierry Touzet : La nomenclature exclut les éléments linéaires de moins de 20m de large, comme les haies, pourtant elles doivent être utilisées pour l'analyse des problématiques de Trames vertes et bleues (TVB). L'IGN a lancé un projet de linéarisation des haies de la BD Topo (transformation d'une géométrie de surface en géométrie de ligne) pour une mise à disposition sur l'ensemble du territoire.

6) **Présentation du jeu test sur la commune de Maubourquet (T. Touzet)**

Le jeu test présenté a été obtenu en amalgamant les bases de données disponibles nationalement (BD topo, RPG, BD Forêt, ...)

L'UMC retenu va de 500m² (pour le bâti) à 2 500m². Les espaces de moins de 10 m de large dans le RPG ont été comblés automatiquement. En cas de conflit entre 2 données sources, il y a photo-identification par un opérateur. C'est donc la BD Ortho qui fait foi, ce qui permet de régler certains des problèmes liés à la différence de millésime des données sources utilisées.

FNE : Comment va-t-on combler les trous restant une fois les données sources amalgamées ?

Thierry Touzet : D'autres pistes techniques devront être explorées afin d'obtenir de l'information là où on n'en a pas. Le jeu test contient un poste « usage inconnu ». Il sera couteux à renseigner. La charge totale prévue pour produire une commune d'une taille équivalente à celle de Maubourquet est estimée à 1 journée environ.

DREAL : Les surfaces « bâtis » doivent être qualifiées afin d'avoir une information sur la densité de population. Peut-on utiliser pour cela la hauteur des bâtiments de la BD Topo ?

Thierry Touzet : Oui. Il est également possible d'utiliser la surface exacte des bâtiments afin d'avoir une estimation du volume bâti.

COMOR : Il est souhaitable que les usages résidentiels soient dissociés des usages secondaires et tertiaires.

COMOR : Le projet doit apporter un éclairage sur l'information qui pourrait être apportée en documentant les incohérences entre les différentes bases de données utilisées et comment elles sont résolues.

COMOR : Le projet doit travailler rapidement à l'ajout des dimensions morphologie et caractéristiques dans les jeux test.

François Salgé : L'ossature est une des caractéristiques fondatrices de cette couche OCS-GE pour garantir une complémentarité entre initiatives nationale et locales. L'ossature ne prend pas en compte l'hydrographie qui pourtant apparait comme un élément structurant du territoire au même titre que les réseaux routiers et les réseaux ferrés. La question est toujours en débat sur le référentiel hydrographique en France. Actuellement la BD Carthage est le référentiel officiel mais la précision n'est pas

compatible avec la notion de grande échelle. Il faudra reconsidérer la question lorsque la BD Topage en cours de discussion entre l'ONEMA et l'IGN aura un caractère officiel. Par ailleurs les aspects « rétopolation » (reconstitution de l'occupation des sols passés) pourront s'appuyer sur cette ossature, même si cet aspect ne fait pas partie du projet OCS-GE actuel. Par contre pour les OCS-GE futurs elle jouera sans conteste un rôle de cohérence géométrique pour le suivi des évolutions (cf. thèse de Patricia Bordin)

Jean-Marc Frémont : la BD Topage comme amélioration de la couche hydrologique de la BD Topo va constituer un pas qualitatif important. Le transfert des aspects réglementaires greffés sur la BD Carthage peut comporter quelques pièges redoutables, mais la volonté semble établie entre les grands acteurs de l'eau de progresser vers la grande échelle et le processus de production devrait être prochainement ébauché.

7) Stratégie IGN par Jean-Marc Frémont

Jean-Marc Frémont : les objectifs de produire une couche d'occupation du sol à grande échelle, cohérente avec le RGE et répondant aux besoins des politiques territoriales comme la gestion attentive de l'espace national, sont définis. Les délais précisés. C'est une tâche importante dans les deux sens du terme. Parce que c'est partie constitutive de ses missions, parce que c'est le référent géographique, l'IGN propose clairement une stratégie partenariale et se positionne en tant que co-producteur et en tant qu'ensemblier, garant de la cohérence du résultat final. Le COMOR est l'instance qui permet de débattre de façon transparente de la manière la plus adaptée d'aboutir collectivement. L'IGN propose un processus de production à l'ensemble des producteurs potentiels, soulignant la nécessité d'une cohérence à la fois thématique et fonctionnelle visant à faciliter les échanges et l'intégration de toutes les productions.

DRAAF : Quel calendrier est proposé ?

Jean-Marc Frémont : L'ambition est de mettre à disposition une version initiale (état 0) au 1^{er} janvier 2016, en se calant sur le calendrier de production des SCoTs.

DHUP : Le besoin pour les SCoTs est antérieur au 1^{er} janvier 2016 puisque cette date correspond à celle d'approbation des SCoTs et des PLU, par conséquent pour leur instruction ils doivent bénéficier de cette information avant cette date.

DRAAF : Comment se positionner vis-à-vis de la démarche nationale quand des projets sont déjà programmés avec des spécifications différentes, comme par exemple en Rhône-Alpes où une couche de production par télédétection sera réalisée à l'été 2013 en collaboration avec le CETE SO ?

Thierry Touzet : Les spécifications du processus de production seront très prochainement disponibles.

ARF : Le modèle national est en cours de finalisation et devrait aboutir, l'interrogation porte sur la reprise de l'existant. Quelles seront les contraintes pour que les données existantes puissent être « labellisées » au niveau national et puissent être versées sur la couche nationale.

Jean-Marc Frémont : Il est important que les utilisateurs fassent ressortir rapidement leurs difficultés et les problèmes de mise en adéquation, pour définir rapidement les conditions adaptées de reprise de l'existant, de construire les clefs de passage.

CERTU : Il faut disposer d'un processus d'intégration des données OCS extérieures, les verser dans le socle commun et les labelliser OCS GE compatible.

ARF : la plupart des OCS régionales ont été produites par PIAO et sans s'appuyer sur une ossature. Les intégrer à une OCS GE produite différemment risque d'être compliqué.

François Salgé : Ces travaux de récupération relèveront pour certains cas sûrement de travaux de recherche et ne seront pas immédiats.

CERTU : Le COMOR doit acter que la production principale est l'ossature. L'ossature est l'élément structurant de l'occupation du sol grande échelle. L'IGN doit mettre à disposition une couche ossature sur l'ensemble du territoire national.

DDT : Il est important de produire rapidement les clés d'entrée pour intégrer les données dans le socle commun et de définir les critères de qualité.

FNAU : Les utilisateurs et en particulier les agences d'urbanisme sont en attente pour bénéficier rapidement des spécifications et disposer d'un cadre général cohérent entre les territoires.

Jean-Marc Frémont : La note de production de l'ossature en particulier et de l'OCS GE en général, sera diffusée en mai, notamment à l'attention des membres du COMOR. Elle devra fournir les éléments clefs d'entrée pour labéliser « OCS-GE » des OCS locales intégrables.

COMOR : la production et la diffusion de l'ossature IGN est un préalable à la production locale d'OCS-locale intégrables.

8) Stratégie du MEDDE par François Salgé

Du point de vue de la DGALN, la problématique principale est la continuité territoriale.

Concernant la notion de nomenclature subsidiaire (complément de la nomenclature nationale), la DGALN soutient une démarche d'emboîtement entre les différents niveaux d'utilisation en considérant que la précision sémantique apportée par une description plus fine du territoire (précision au niveau des usages notamment) relève du niveau local au minimum pour son financement.

La programmation doit être régionale, mais « intelligente » : Il ne faut plus simplement raisonner en territoire séparé par des frontières administratives mais la production doit certainement être cohérente avec la notion de bassin de vie et d'écorégions (référentiel des sylvoécorégions).

D'un point de vue stratégique, la DGALN appuiera pour que cette couche soit incluse dans le RGE et disponible au coût marginal. Le COP va définir les priorités.

D'un point de vue pratique, il est important de documenter davantage la nomenclature nationale et de documenter les préconisations pour permettre la production au niveau national.

Le rôle du COMOR est important pour sensibiliser à la démarche et soutenir l'adhésion.

Il faut veiller à ce que la couche OCS ne produise pas des données accessibles par ailleurs. La démarche et les consignes sont les mêmes pour la télédétection qui ne doit pas décrire ce qui est connu mais doit apporter de l'information pour boucher les trous et apporter de l'information nouvelle.

9) Questions diverses.

DHUP : Il faut signaler la mise en place d'un observatoire national de la consommation des espaces agricoles le 17 avril porté par trois ministères.

François Salgé : La couche OCS doit être un input à cet observatoire. Une présentation de ce projet à cette instance est souhaitable. De même une présentation à la commission « Territoires » du CNIS pour présenter la couche OCS est prévue.

FNE : Pour le prochain COMOR, il sera important de disposer des éléments financiers (coût du projet et qui finance)